

SOMMAIRE

Nomination

Présenté par le Directeur
du Personnel

VU
LE CONTROLEUR
FINANCIER


C. MIDAHUEN

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret N°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU la Loi N° 59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;
- VU le Décret N°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
- VU le Décret N° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
- VU le Décret N°32/PC/MFPTAS du 22 Janvier 1965 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels de l'Assistance Sociale;
- VU le dossier de candidature de Madame POSSET (née DJOSSOU Thérèse);
- VU la lettre N°71-L/DAS du 21 Février 1967 du Directeur des Affaires Sociales;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret N° 32/PR/MFPTAS du 22 Janvier 1965, Mme POSSET (née DJOSSOU Thérèse), titulaire du baccalauréat complet de l'Enseignement Secondaire et du Diplôme d'Etat de Service Social, est nommée dans le Corps National des Assistantes et Assistants Sociaux, en qualité d'Assistante Sociale de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.--

ARTICLE 2.— Madame POSSET est mise à la disposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales à Cotonou.

ARTICLE 3.— Les solde et accessoires de l'intéressée sont imputables sur le chapitre 310-17, article I, du Budget National, Exercice 1967.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à Cotonou, le 23 Juin 1967

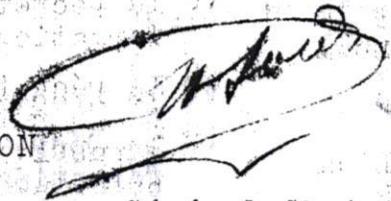
ORIGINAL ..I
JORD.....I
PR.....8
MFPT.....I
MFAEP.....I
MSPAS.....I
DP.....4
DFP.....I
DB.....I
DC.....2
CF.....I
DI.....I
TRESOR.....I
DAS.....2
INTERESSEE..I
DGAJL 2
Gdc.Chanc. 1
SGG 4
IAA 1

VU :
P. LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DU TOURISME ABSENT, LE
MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU
PLAN.

B. BORNA.

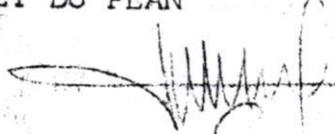
VU :
LE MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Dr. D. BADAROU.


Général Christophe SOGLO

VU :

LE MINISTRE DES FINANCES
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DU PLAN


B. BORNA